

WEBINAIRE - ATELIER DEBUT DE MANDAT

Compte-rendu du 15 septembre 2020

SUJET :

La réglementation numérique des communes : RGPD, DPO, Open Data...

LES INTERVENANTS



Jean-Marie BOURGOGNE, Secrétaire général d'Open Data France



Anne-Marie BOURDINAUD, Adjointe au Maire en charge de la ville innovante à Sucy-en-Brie (94)



Alain CATINAUD, Elu au Numérique de Sucy-en-Brie (94)

POINT PRINCIPAUX DES INTERVENTIONS

Introduction d'André SANTINI, Maire d'Issy-les-Moulineaux, ancien ministre et vice-président de l'AMIF

La situation sanitaire ne nous permet pas de nous réunir en présentiel mais nous avons pris l'habitude nous retrouver sur les plateformes. S'il y a bien un secteur qui s'est développé pendant la crise c'est le domaine du numérique, sujet auquel nous nous intéressons aujourd'hui. Cet atelier s'inscrit dans un cycle de 8 ateliers en tout pour les nouveaux comme pour les anciens en début de mandat sur des sujets très divers.

Depuis 2016 et la **loi pour une République Numérique**, des obligations s'imposent car en effet les communes et EPCI gèrent une quantité importante de données : mais toutes n'ont pas les compétences et moyens nécessaires. De plus, les communes doivent se doter d'une stratégie numérique autour des réglementations en vigueur autour notamment de l'open data.

WEBINAIRE - ATELIER DEBUT DE MANDAT

Compte-rendu du 15 septembre 2020

La ville d'Issy-les-Moulineaux est pionnière sur le sujet en s'étant dotée par exemple d'un **délégué à la protection des données** alors que ce n'était pas obligatoire. Le fameux RGPD en vigueur à l'échelle européenne à l'initiative de la CNIL a impulsé la mise en place d'un délégué aux données pour protéger ces données et ne pas les endommager. Ce délégué doit aussi diffuser la culture de l'informatique auprès de l'équipe de la mairie.

Dans la ville, la **stratégie open data** a été lancée dès 2012 afin de vulgariser les données, en les mettant visibles et compréhensibles. C'est tout le travail de **data visualisation** qui peut être utile par exemple pour rendre plus lisible le rapport financier de la commune.

André Santini présente et remercie les intervenants et souhaite un bon atelier à tous.

Présentation de Jean-Marie BOURGOGNE, Secrétaire général de Open Data France
Contact : jmbourgogne@opendatafrance.email

Open Data France est un réseau d'experts publics qui rassemble des collectivités territoriales. Ses missions sont de les aider à se lancer dans l'open data et les faire progresser dans les pratiques. Tous les travaux d'Open Data France sont en libres accès sur leur site web : <http://www.opendatafrance.net/>

Open Data France accompagne les collectivités. Il y a un problème important dans les pratiques et dans la qualité des données publiées par les collectivités d'où l'importance de les accompagner. Ils sont également auditionnés auprès des acteurs publics français.

Présentation des enjeux et objectifs du numérique

Les objectifs du numérique sont nombreux : objectifs internes comme l'efficacité des services, objectifs externes comme la qualité de l'offre de services pour les usagers, la démocratie locale et la transparence, l'attractivité du territoire, etc. Un sujet est très actuel : **l'inclusion numérique**, car en même temps qu'on progresse sur le numérique, il y a des échappés, des exclus, des personnes qui décrochent du numérique. On parle aussi souvent de **démocratie ouverte**, celle-ci ne se réduit pas au numérique. Mais le numérique est un outil puissant qui permet de favoriser la démocratie numérique car l'open data favorise la collaboration, la transparence et l'accès.

Les motivations de l'ouverture des données publiques :

- Transparence de l'action publique
- Efficacité
- Meilleure connaissance du territoire
- Favoriser l'innovation et l'économie locale

Quelques exemples d'Open Data utiles pour le grand public et l'équipe municipale

- La ville de Rennes ouvre ses **données sur le budget primitif**. Cette application est utilisée par les élus et les DGS car elle permet de défendre son propre budget. L'application développé pour le grand public est finalement un très bon outil pour les décideurs pour comprendre l'évolution budgétaire.
- **Un agenda culturel** : il fusionne tous les agendas culturels des différents services de la ville. Il permet d'alimenter le public mais aussi de fédérer l'ensemble des services qui produisent des données « culture ».
- Une **application** utilisée par la Métropole de Lille pour présenter **les services des transports en commun, les déchetteries, les ouvertures des équipements publics**. Ces

WEBINAIRE - ATELIER DEBUT DE MANDAT

Compte-rendu du 15 septembre 2020

données sont fournies par les différents services de la Métropole pour donner des informations au grand public.

De manière générale, beaucoup de communes communiquent les données des cantines en open data, d'autres sur les déchetteries, les vélos, l'urbanisme, l'emploi, etc.

Rappel sur les différents types de données :

Les données personnelles doivent être protégées mais on voit qu'il y a de plus en plus de données qui se partagent et qui rentrent dans le domaine public. Ce qui nous intéresse aujourd'hui, ce sont les données tout à fait ouvertes, qui se trouvent à droite du graphique (cf présentation ppt) et qui sont mises à disposition du public.

Comment définir l'ouverture des données publiques ?

→ par les 6 principes de la charte internationale de l'open data.

Les données sont **ouvertes par défaut** : c'est-à-dire à mesure qu'on les produit, elles ne sont pas ouvertes à la demande. Elles ne doivent **pas demander un code d'accès** ou un paiement, elles doivent être **comparables, homogènes** et présenter un **intérêt**.

Cette notion de transparence des données est ancrée profondément dans la culture française depuis la Révolution. Cette valeur de transparence a conduit notamment à la loi CADA de 1978, à la loi LRN de 2016 et à l'entrée en vigueur des obligations Open Data en octobre en 2018. Mais on verra que la grande majorité des collectivités (90%) sont en retard. Ce qui n'est pas stigmatisant car il n'y a pas de pénalités prévues par la loi.

La loi pour une République Numérique s'applique à tous les acteurs publics ou privés agissant dans le cadre d'une mission de service public et s'applique pour les **collectivités françaises de plus de 3500 habitants**. Cela inclut les entreprises qui ont une mission de service public qui d'ailleurs tentent parfois de ne pas remplir cette mission : ils doivent rendre à la collectivité des données en open data.

Cela concerne toutes les données contenues dans les documents administratifs « **dont la publication présente un intérêt économique, social, sanitaire ou environnemental** ».

Il existe d'autres lois qui obligent à l'ouverture des données notamment pour la biodiversité, le transports, l'énergie et la santé.

Mais certaines données ne sont **pas communicables** comme celles à **caractère personnel** (nom prénom, photo, coordonnées de la personne, etc.) et tout ce qui est en relation au secret de la **défense de l'Etat**, à la **sécurité publique** ou des personnes ou aux droits de la **propriété intellectuelle**.

Certaines données à caractère personnel peuvent tout de même être publiées comme la couleur politique des élus.

Sur la carte de l'open data en France, on voit que chaque région possède des villes qui font de l'open data. C'est un sujet très métropolitain et de manière générale intercommunal. **En région IDF, plus de 30 collectivités font de l'open data.**

Selon la courbe de la progression de l'open data en France, on voit que cela stagne ces dernières années. L'Etat est peut-être moins porteur de ce sujet qu'avant.

WEBINAIRE - ATELIER DEBUT DE MANDAT

Compte-rendu du 15 septembre 2020

Pour encourager les communes à se lancer, Open Data France organise des formes de **parrainages entre des collectivités plus grosses et des plus petites** pour les aider à monter leur open data. Notamment des EPCI ou des syndicats qui accompagnent leurs communes membres.

Toutefois, si beaucoup se sont mises à l'open data, beaucoup ne les ont pas **normalisées** c'est-à-dire qu'elles ne sont pas **homogènes** et qu'elles ne respectent pas les **standards** et la **qualité** suffisante.

Les étapes pour mener une stratégie open data sur son territoire :

Chaque territoire mène sa stratégie d'ouverture de ses data progressivement et à sa manière, mais il y a **6 étapes** par lesquelles il faut passer :

- initialiser et faire valider la démarche,
- définir la stratégie d'ouverture
- organiser la démarche en mode projet avec tous les services : il faut s'assurer que tout le monde porte le projet, notamment le DGS qui va aider l' élu sur ce sujet
- recenser, préparer et publier les données
- favoriser la réutilisation des données : bien comprendre les attentes des réutilisateurs donc des habitants pour que le projet réponde à un besoin et produire de la donnée de qualité
- fluidifier et faire évoluer les processus

C'est un projet qui demande de l'organisation et qui présente en **coût**. Il y a tout de même beaucoup d'outils gratuits qui aident à publier les données facilement. Il n'y a pas de coût attaché à la publication, le coût est surtout celui de la personne mobilisée qui fait le travail d'identifier les données. Ce n'est pas un travail en plus, c'est un nouveau mode travail qui est indispensable en 2020.

Quelles données à prioriser ?

Il faut se poser les bonnes questions : les objectifs, pourquoi, pour qui, etc. Il faut également se glisser dans la peau d'un personnage qui va les réutiliser (habitants, DGS, responsable de service, responsable communication, etc.) et voir ce qui les intéressera comme données.

On peut aussi s'intéresser aux données ouvertes par d'autres collectivités et s'en inspirer : données sur les mobilités, sur les services, les écoles maternelles et primaires.

Open Data France a fait un **travail d'observation des données prioritaires** les plus produites et demandées pour les communes. Il s'agit de :

- délibérations,
- base des adresses locales,
- équipements collectifs publics,
- menus des cantines,
- budget primitif annuel,
- événements locaux,
- points d'eau incendie, etc.

Ces données ont été normalisées pour favoriser la publication standardisée de ces données. Il faut donc aller vérifier que vous les publiez dans les bons formats si vous allez les publier. Il y a pour cela des outils gratuits de publication de ces données dans un bon niveau de qualité : D-lyne www.d-lyne.fr

Les conseils pour les élus qui se lancent dans l'open data :

En conclusion, l'open data est un projet politique que vous devez porter, c'est un sujet qui demande de faire travailler tout le monde ensemble donc nécessite de rassurer et d'accompagner au

WEBINAIRE - ATELIER DEBUT DE MANDAT

Compte-rendu du 15 septembre 2020

changement. Il faut être pragmatique, y aller progressivement, et récupérer toutes les bonnes pratiques qui existent déjà.

Présentation de Anne-Marie Bourdinaud et Alain Catinaud, élus de la Ville de Sucy-en-Brie (94)

Contacts : a-m.bourdinaud@orange.fr / a.catinaud@9online.fr

Le travail de Sucy-en-Brie sur l'open data :

La ville de Sucy-en-Brie est adhérente au syndicat Infocom 94 qui est syndicat d'accompagnement et de solutions numériques et qui proposent de nombreuses solutions. Par le biais de syndicat Sucy-en-Brie a fait partie des territoires expérimentaux dès 2016.

L'essentiel est une volonté politique très forte des élus et de l'administration via le DGS pour que le portail open data puisse évoluer. Aujourd'hui le portail open data de la ville propose 28 jeux de données. La plupart sont récupérés. Il y a également un **chef de communication numérique** qui doit mobiliser les services pour obtenir les données qui sont utiles pour la mise en ligne sur le portail. Il a un **rôle très important de mobilisation** puisque les services sont très mobilisés par d'autres missions et donc peu disponibles. Il est donc très important de faire un travail de pédagogie pour rendre compte de l'utilité de cette évolution du travail utilisant le numérique.

Sur la protection des données :

La ville de Sucy-en-Brie s'est engagée là-dessus dès 2017 grâce à un délégué à la protection des données recruté dans le syndicat. Ce délégué accompagne les 16 communes et un EPT Grand Paris Sud Est Avenir. Dans chaque commune, il y a des référents qui accompagnent cette démarche eux-mêmes chapeautés par le délégué à la protection des données du syndicat.

Infocom 94 a de nombreuses applications métiers et de nombreuses données passent par ces solutions : par exemple l'état civil, les ressources humaines, la comptabilité sont des données protégées à Infocom avec une salle blanche, une double sauvegarde, etc. Par ailleurs, la ville a un portail familles, un service de gestion de relation avec les usagers, avec des démarches qui se font en ligne. La ville est sur France Connect, ce qui permet une sécurité des données.

En 2019, Anne-Marie Bourdinaud avait organisé une conférence sur la protection des données, sur celles de la mairie ou des associations et entreprises de la ville. Une très grosse sensibilisation a été faite. Vous pouvez aller voir le site de la CNIL ou le site cybermalveillance.gouv.fr qui sensibilise aussi sur ce sujet.

Alain Catinaud a précisé qu'il avait aussi une solution de reprise de données grâce à Infocom, au cas où il y aurait un incendie par exemple. Le plus important est d'avoir les données en tant réel mais cela représente des coûts importants pour une commune seule, d'où l'intérêt de se regrouper entre communes.

QUESTIONS/REPONSES

- **Concernant les obligations open data des délégataires de services publics, est-ce que cela doit être bien précisé dans le contrat, sinon il n'y a pas d'obligations ?**

Jean-Marie Bourgogne : La loi s'applique bien au délégataire, mais ils peuvent se retrancher derrière le marché si ce n'est pas précisé. Open Data France a rédigé des clauses spécifiques qui peuvent être ajoutées au marché, pour s'assurer que les industriels ont bien compris, et cela permet aussi d'imposer un format.

- **Comment savoir si ma communauté de communes fait de l'open data ?**

WEBINAIRE - ATELIER DEBUT DE MANDAT

Compte-rendu du 15 septembre 2020

Jean-Marie Bourgogne : Vous pouvez rechercher sur internet, et sur le site opendatafrance.net il y a une cartographie de toutes les collectivités qui font de l'OpenData : observatoire-opendata.fr

- **Quels sont les coûts à envisager pour une commune de moins de 1000 habitants en termes de logiciel et matériel ?**

Jean-Marie Bourgogne : il n'y a pas d'obligation pour ce type de communes mais les coûts sont les mêmes quelque soit le type de communes, mais il y a moins de données. Les coûts sont surtout le temps humain car il ya beaucoup d'outils logiciels gratuits, ce qui représente quelques jours de l'année pour y travailler ; publier des données sur un portail prend en moyenne 15 minutes. Pour une ville de plus de 100 000 habitants, il faut mobiliser un temps plein là-dessus.

Il existe beaucoup d'EPT et EPCI en IDF qui ont décidé d'accompagner leurs communes membres dans l'open data. Il ne faut pas hésiter à demander au service informatique de son intercommunalité qui sera ravi de vous accompagner dans cette démarche.

Anne-Marie Bourdinaud : le syndicat nous a proposé une plateforme. Mais avec les règles des marchés publics, nous sommes passés maintenant par une autre plateforme. Mais au départ, on nous a donné une solution clef en main. Un accompagnement au début est recommandé.

- **Comment mettre en avant l'utilité de l'open data quand on est dans une collectivité où la moyenne d'âge est relativement élevée ? Beaucoup de seniors dans la ville, comment gérer la fracture numérique?**

Jean-Marie Bourgogne : tout d'abord, ce n'est pas une question d'âge. Il y a des seniors qui pratiquent de manière intensive le numérique. Beaucoup de collectivité mettent d'abord en priorité l'inclusion numérique par rapport à l'open data. Ils vont d'abord aider les gens à les former en s'appuyant sur des structures de médiation numérique. Ces structures font aussi de la médiation à la donnée, notamment pour apprendre aux personnes à ne pas donner leurs données personnelles telles que la carte bleue sur internet. Il faut former a minima les gens à la donnée. On peut faire de la médiation numérique et aller progressivement vers l'open data

Anne-Marie Bourdinaud : Oui l'inclusion numérique est un sujet qui me tient particulièrement à cœur. Les associations et les entreprises aident à cette médiation numérique.

Alain Catinaud : On a fait un pôle avec la médiathèque avec un espace public numérique pour résoudre ce problème. Il y a donc un accompagnement réalisé par l'animatrice numérique dans ce lieu.

- **Y a-t-il des prestations d'audits de sécurité pour les communes ?**

Anne-Marie Bourdinaud et Alain Catinaud : Pour Sucy-en-Brie, c'est le syndicat Infocom 94 qui le fait. Il y a de plus en plus de wifi public, il faut savoir que c'est le maire qui est responsable en cas de données volées. Notamment dans le cas de la médiathèque, le wifi a été sécurisé afin de protéger les données.

- **Dominique Turpin, maire de Nezel, 1000 habitants** : Cela nous paraît loin l'open data pour le moment, mais je suis un éditeur de logiciels de métier donc j'ai une passion pour la qualité des données. Cela m'intéresse beaucoup de me rapprocher d'Open Data France. J'avais dans l'idée de faire un observatoire des données des collectivités au niveau de la transformation numérique avant de mesurer la performance des collectivités en interne mais aussi en tant que services rendus à la population.

WEBINAIRE - ATELIER DEBUT DE MANDAT

Compte-rendu du 15 septembre 2020

Jean-Marie Bourgogne : c'est une très bonne idée, il n'y pas d'observatoire bien identifié. Il y a celui de Villes Internet intitulé « Atlaas ». Je vous invite à aller trouver cet observatoire : <http://www.villes-internet.net/atlaas>